

# Suède : violer deux filles rapporte 80 000 euros à un mineur syrien...

écrit par Pascal Hilout | 22 août 2021



Voici la traduction d'un texte similaire paru ici :  
<https://www.zamanalwsl.net/news/article/139249>

Malgré le viol de deux filles, indemnisation d'un jeune Syrien  
en Suède : 840 000 couronnes.

Un tribunal suédois a décidé d'indemniser un jeune réfugié  
syrien de moins de 18 ans avec une importante somme d'argent à

la suite de son emprisonnement avant l'âge légal d'emprisonnement.

Selon le "Swedish Information Center" (SCI), le jeune Syrien fut jugé en 2018 pour viol dans la ville suédoise de Malmö. Son crime datait de 2017 et il a été condamné à quatre ans d'emprisonnement, mais il a été récemment prouvé qu'il n'avait pas atteint ses 18 ans lorsqu'il avait commis son crime. En conséquence, la Cour suprême a rendu une décision d'indemniser financièrement le jeune homme. L'État doit donc déboursier 840 000 couronnes suédoises, l'équivalent de 81 351 €.

En 2017, le Syrien avait commis un crime de viol accompagné de son frère lors de deux fêtes différentes à "Malmö". Les deux jeunes hommes avaient kidnappé puis violé une fille. Puis ils ont kidnappé une autre fille, deux semaines après cet incident et l'ont menacée d'une arme à feu, puis l'ont séquestrée dans un sous-sol, l'ont battue et violée pendant toute une journée.

Le tribunal de district de Malmö a rendu un verdict condamnant les deux frères pour viol, en plus des infractions de vol, de conduite illégale, d'enlèvement et d'extorsion, et les a condamnés, en première instance, à trois ans et trois mois de prison.

Le jeune homme a fait appel et, devant la Cour d'appel, il fut condamné à quatre ans et demi.

Plus tard, à sa demande et celle de son avocat, le jeune homme fut soumis à un examen médical pour déterminer son âge et savoir s'il était adulte lorsqu'il fut jugé. À cette époque, il n'avait pas de document officiel concernant sa naissance en Syrie.

Il s'est révélé que le violeur était âgé de 16 à 17 ans lorsqu'il avait commis son crime. Après de multiples examens contradictoires, l'affaire a fini par arriver devant la Cour suprême suédoise.

L'analyse médicale a prouvé que le jeune homme ne pouvait pas avoir plus de 16 ans et demi au moment du crime, ce qui a abouti à la condamnation de l'État d'indemniser le violeur : 840 000 couronnes suédoises.

L'agresseur a également obtenu l'asile en Suède après être enfui de Syrie. Il n'avait pas subi d'examen médical en 2017.

Traduit par **Pascal Hilout**

<https://ripostelaique.com/suede-violer-deux-filles-rapporte-80-000-euros-a-un-mineur-syrien.html>